



RISQUE PÉNAL DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Anticiper et faire face aux risques pénaux dans les procédures de la commande publique

FORMATIONS COURTES

EXPERTISE

Ref. : 8971203

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 980 € HT

Repas inclus

L'article 432-14 du code pénal, qui réprime le délit de favoritisme, permet aisément la mise œuvre de poursuites à l'encontre des acheteurs publics. Afin d'éviter toute mise en cause sur le plan pénal, il est indispensable d'identifier les comportements à risque et d'évaluer ses procédures d'achat. En particulier, les pouvoirs adjudicateurs anciennement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005, doivent être vigilants à l'égard du délit de favoritisme auquel ils sont désormais soumis notamment suite à l'ordonnance 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à la loi Sapin II.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire de la responsabilité pénale de l'acheteur public.
- Définir les comportements à risque.
- Se préparer à l'éventualité de poursuites pénales et disciplinaires.

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

- Avocats, juristes et conseils juridiques
- Responsables des services marchés ou contentieux
- Acheteurs publics

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles contentieuses

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les règles applicables au délit de favoritisme et identifier les risques de poursuites pénales.

PROGRAMME

Pendant
Risque pénal dans la commande publique

Identifier les principaux délits

Connaître les délits auxquels est confronté l'acheteur public : le délit de favoritisme, la prise illégale d'intérêt, la corruption, la mise en danger de la vie d'autrui...

- La caractérisation des éléments matériels et intentionnels des infractions
- Le cas des marchés anciennement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005
- Le cas des contrats passés en application de l'ordonnance du 29 janvier 2016



Identifier les risques de délit de favoritisme aux différents stades de la passation des marchés publics

Étude de cas : analyse commentée de différentes jurisprudences récentes

Prévenir les poursuites

Prévenir les risques et mettre en place des procédures

- Les éléments pris en compte par le parquet pour poursuivre
- Les délégations de pouvoir et de compétence

Le signalement de délits

- L'obligation de signalement et sa portée
- Les risques attachés au signalement ou à l'absence de signalement

Étude de cas : analyse de différentes situations et identification des risques et des réflexes à adopter

Faire face à des poursuites pénales

La mise en œuvre des poursuites

- Les poursuites pénales et les poursuites disciplinaires
- Comprendre les étapes de la procédure pénale
- Elaborer une stratégie de défense
- Se préparer à une garde à vue

La possibilité pour les agents poursuivis de demander la protection de l'administration (protection fonctionnelle)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap 